

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 AVRIL 2025

Date de convocation : 31/03/2025	Afférents au conseil municipal : 10
Date d'affichage : 31/03/2025	
Conseillers en exercice : 10	Présents : 7 Votants : 9

L'an deux mille vingt-quatre le 07 avril 2025 à 18h, le Conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Alexis BOSIO, Maire.

Présents : BONFILS Patrice, BOSIO Alexis, DESORT Camille, FLUCK Mathieu, GUERIN Claude, LASHERMES Annie, MANOEL Philippe

Absents : FIRMIN Nicolas, LEGRAND Benjamin, SWINNEN Dominique

Absents excusés : LEGRAND Benjamin, SWINNEN Dominique

Procurations : LEGRAND Benjamin à FLUCK Mathieu
SWINNEN Dominique à GUERIN Claude

Secrétaire de séance : DESORT Camille

1. Approbation du procès-verbal du 13 février 2025

Mme DESORT Camille, 1^{ère} adjointe, donne lecture du procès-verbal de la séance du 13 février 2025, M. le Maire le soumet au vote, approuvé à l'unanimité.

2. Approbation du Compte Financier (CFU) 2024

Délibération 2025/008

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu l'avis de la commission des Finances ;

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2024 de la commune des Plantiers ;

Vu le Compte Financier Unique 2024 de la commune des Plantiers ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

M. le Maire présente au Conseil municipal l'état du personnel ainsi que l'état de la dette au 31/12/2024 ;

Considérant les éléments susvisés ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, Monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote,

- APPROUVE le Compte Financier Unique 2024 de la commune des Plantiers,

- DONNE pouvoir à M. le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

3. Affectation du résultat de l'exercice 2024

Délibération 2025/009

Le Conseil municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2024, et adopte à l'unanimité l'affectation des résultats comme suit :

Reports 2023 :

Pour Rappel : Déficit reporté de la section Investissement de l'année antérieure : -42 537.82 €

Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : 87 881.47 €

Soldes d'exécution 2024 :

Un solde d'exécution excédentaire - 001 de la section d'investissement de : 124 786.58 €

Un solde d'exécution excédentaire - 002 de la section de fonctionnement de : 152 735.98 €

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : 53 815.00 €

En recettes pour un montant de : 49 780.00 €

Le besoin net de la section d'investissement est estimé à : 0.00 €

Le résultat de la section de fonctionnement fait l'objet d'une affectation par le Conseil municipal en report à nouveau pour incorporer ce résultat dans la section de fonctionnement.

Ligne 002 :

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 240 617.45 €

4. Vote des taux de la fiscalité locales pour l'année 2025

Délibération 2025/010

Vu les articles 1636 B sexies à 1636 B undecies et 1639 A du code général des impôts, M. le Maire donne la parole à la secrétaire générale de mairie qui présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes des réformes fiscales.

En conséquence, M. le Maire propose de maintenir les taux de 2024,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

DECIDE de maintenir les taux communaux pour l'année 2025 comme suit :

- taxe d'habitation des résidences secondaires : 19,84 %

- taxe foncière sur les propriétés bâties : 41,83 %

- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 91.02 %

- cotisation foncière des entreprises (CFE) : 24,57 %

CHARGE Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux et de transmettre l'état 1259 complété à la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP), accompagné d'une copie de la présente décision.

5. Vote du Budget Primitif (BP) 2025

Délibération 2025/011

Vu la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982 ;

Vu la délibération du Conseil municipal 2023/026 du 05/06/2023 adoptant la nomenclature M57 abrégé, conservant un vote par nature et par chapitre et appliquant la fongibilité des crédits dans la limite de 7,5% ;

Considérant le projet de budget primitif de la commission des finances réunie le lundi 24 mars 2025 ;

M. le Maire donne la parole à la secrétaire générale de mairie qui présente le budget primitif 2025 par section et par chapitre ; qui s'équilibre en recettes et dépenses à la somme de :

- Section Fonctionnement : 804 200,45 euros
- Section Investissement : 878 865,00 euros

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le Budget Primitif pour l'année 2025 tel qu'il est présenté et autorise le Maire à prendre toute décision et à signer tout acte nécessaire à l'application de la présente délibération.

M. le Maire présente au Conseil municipal :

- un tableau détaillant les dépenses d'investissement,
- un tableau d'attribution des subventions communales aux associations

*** **

Questions diverses

- M. le Maire informe de l'arrivée d'un nouvel agent municipal à compter du 14/04/2025 à la suite de l'appel à candidature lancé le mois précédent
- M. Fluck informe d'une réunion avec le cabinet d'étude Gaxieu pour l'analyse des offres reçues du marché « réfection et sécurisation des voiries communales ». Un écart important de prix étant relevé, un courrier est envoyé aux participants pour comprendre et négocier. Les travaux devraient commencer à la mi-mai.
- Mme Lashermes informe avoir relancé le notaire concernant l'avancement de l'achat des parcelles à la SAFER. Mme Lashermes indique également s'être entretenue avec la chargée du Pacte Pastoral de la CC CAC TS concernant l'avancement des demandes de subvention du projet de construction d'un hangar pour la chèvrerie communale : le GAL attend qu'un appel d'offre soit lancé avant de se prononcer sur l'attribution d'une subvention.
- Le permis de construire de la chèvrerie est déposé.

L'ordre du jour est épuisé.

La séance est levée à 19h21.

La Secrétaire de séance
Camille DESORT

Le Maire
Alexis BOSIO



